



Fédération UNSA Emploi Solidarité : SYNPASS, SYNAPSE, SNIASS, SMISP, SPHISP, SRAF Champagne-Ardenne, SYNA.

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes - UNSA Emploi-Solidarité - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07 - Tel : 01.40.56.43.64/49.63 - E-mail : unsa-solidarite@voila.fr et syndicat-unsa-adm-centrale@sante.gouv.fr

**LETTRE OUVERTE à Mme Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes**

Paris, le 10 septembre 2015

Madame la Ministre,

A plusieurs reprises, notamment à l'occasion d'une lettre ouverte en novembre 2014, nous vous avons interrogée sur les conditions de départ de cadres dirigeants d'agences régionales de santé vers des structures privées. Il nous semblait que de telles situations ne pouvaient que poser le problème de la survenue de possibles conflits d'intérêt et méritaient la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 (en particulier la saisie de la commission de déontologie de la fonction publique).

Nous sommes une nouvelle fois vivement interpellés par l'intégration de M. Claude EVIN, directeur général de l'ARS Ile-de-France jusqu'en juin dernier, par ailleurs ancien ministre des affaires sociales et de la santé et ancien président de la Fédération hospitalière de France, au sein du cabinet d'avocats d'affaires DLA PIPER au département « sciences de la vie et santé ». Des divers documents produits par ce cabinet comme de la page LinkedIn de l'intéressé, il ressort que M. Claude EVIN « *interviendra plus particulièrement auprès des professionnels et établissements de santé et médico-sociaux* », aura notamment pour mission « *d'offrir aux différents acteurs du système de santé une large gamme de compétences conseil et contentieux* », « *d'intervenir dans le domaine de la protection complémentaire santé en lien avec les associés intervenant dans le domaine des assurances* »,...

Une fois encore le risque de conflits d'intérêts nous semble réel si Mr EVIN intervenait auprès de structures dont il avait la tutelle en tant que directeur général de l'ARS Ile-de-France et nous vous demandons à nouveau des précisions sur l'intervention de la commission de déontologie de la fonction publique dans ce cas précis : a-t-elle été sollicitée ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ? Si non, quels sont les motifs de sa non sollicitation ? De telles questions nous paraissent particulièrement opportunes dans le contexte actuel des efforts menés pour une parfaite transparence de l'action publique.

Par ailleurs, nous nous permettons de revenir sur la création d'une société de conseil privée (SANTELIANCE CONSEIL), sise à Lyon, par M. Christophe JACQUINET, ancien DG de l'ARS Rhône-Alpes. M. Pierre RICORDEAU, secrétaire général des ministères sociaux, nous répondait en votre nom le 4 février dernier : « *... j'ai décidé, en accord avec lui, de soumettre son dossier à la Commission de déontologie afin de m'assurer de l'absence d'incompatibilité entre ses nouvelles fonctions et les précédentes* ». Sept mois plus tard, nous ne savons toujours pas si la commission a été *in fine* sollicitée et quelles sont ses éventuelles conclusions. En conséquence, nous vous demandons également de nous informer des suites de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, notre haute considération.

P/ le secrétaire général de l'UNSA Emploi -Solidarité
La secrétaire générale adjointe
Isabelle PLAISANT